

INFORMATIONS MUNICIPALES

16 mai 2017



Concert villageois



L'Union Instrumentale de Moudon et la Municipalité de Vucherens vous convient à un:

Concert villageois gratuit à la salle communale des Trois Suisses
mardi 6 juin 2017 à 20h00.

A l'issue du concert, le verre de l'amitié sera offert par la Commune.

Règles concernant le bruit de voisinage

Avec le retour des beaux jours, nous vous rappelons quelques règles à respecter pour conserver un bon voisinage (extrait du règlement de police communal) :



Bruit :

- Prendre toutes les mesures pour réduire le plus possible le bruit.
- Entre **22h et 6h**, ainsi que les dimanches et jours fériés usuels, les travaux bruyants et la diffusion de musique etc. sont interdits.
- En outre, l'usage des tondeuses à gazon et engins similaires est interdit entre **12h et 13h** ainsi qu'à partir de **20h jusqu'à 7h**. (article 41)

Animaux:



Les détenteurs d'animaux sont tenus de prendre toutes mesures utiles pour les empêcher de :

- gêner le voisinage public, notamment par leurs cris, et leurs odeurs,
- de salir la voie publique, les champs, les parcs et promenades (art. 66 et 67).

Sur la voie publique ou dans un lieu accessible au public, toute personne accompagnée d'un chien doit le tenir en laisse à moins qu'il ne soit suffisamment dressé pour se conduire de manière à ne pas importuner autrui (art. 68).

La Municipalité

Administration communale

Greffe municipal : lundi 9h00 à 11h00 / Contrôle des habitants et bureau des étrangers : 15h00 à 18h00
Tél. 021 903 26 74 - commune@vucherens.ch - www.vucherens.ch